

La Déclaration des droits de l'Homme racontée par l'Image. Article huit

Numéro d'inventaire : 1987.00485

Auteur(s) : A.-P. de Lamarche

Type de document : bon point

Éditeur : Alcide Picard et Kaan (Paris)

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1900 (vers)

Description : Impression polychrome sur feuille papier.

Mesures : hauteur : 154 mm ; largeur : 110 mm

Notes : Recto : Gravure couleur et commentaires . Verso : Article huit de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et ses explications. Récompense décernée à Valentine Douan pour 500 bons points par l'institutrice.

Mots-clés : Récompenses (sauf livres de prix)

Histoire et mythologie

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

ill. en coul.

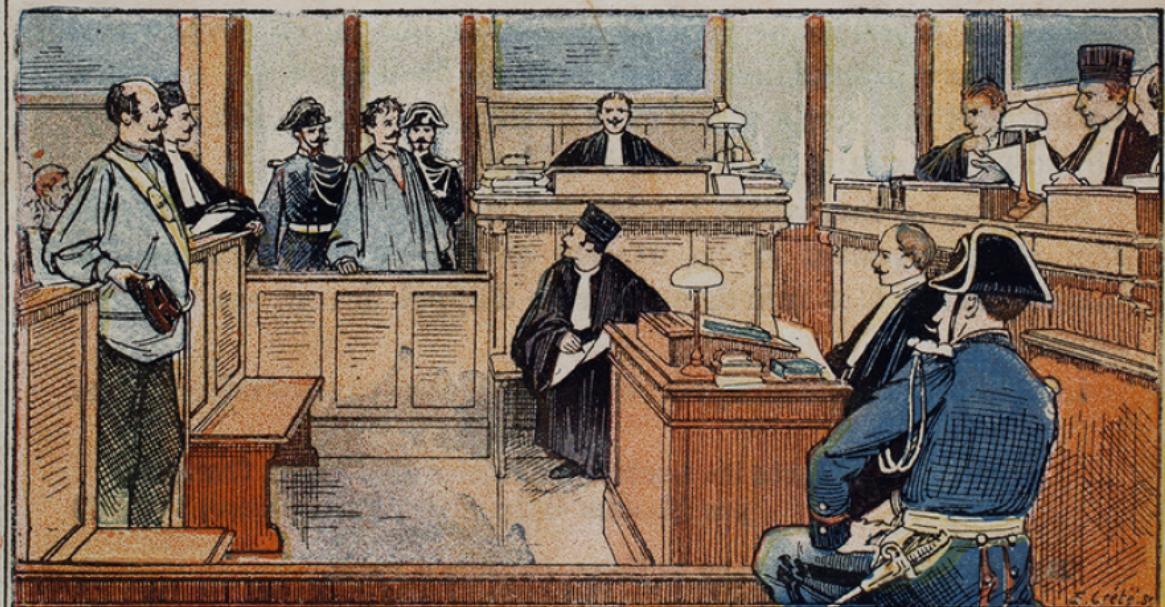
La Déclaration des Droits de l'Homme racontée par l'Image

Par A. P. DE LAMARCHE.

Article Huit.



1. — **AUTREFOIS**, de malheureux serfs étaient condamnés à être pendus pour des délits souvent insignifiants, comme, par exemple, celui d'avoir tué quelques lapins dans la propriété du seigneur.



2. — **AUJOURD'HUI**, un braconnier reconnu coupable d'avoir chassé dans une propriété privée, est traduit en police correctionnelle, où il est condamné à une amende en rapport avec le préjudice causé.

Export des articles du musée
sous-titre du PDF